



Métiers de la coiffure (Code diplôme 50033610 RNCP 34670) Certificat d'Aptitude Professionnel(CAP)

RÉFÉRENTIEL

Arrêté du 5 juin 2019 du référentiel CAP Métiers de la coiffure.
Diplôme de niveau 3 du Ministère de l'Education Nationale.

LE MÉTIER

Le titulaire de ce diplôme utilise des techniques courantes de coiffure pour hommes, femmes et enfants ; il lave, coupe, coiffe les cheveux. Sous les directives d'un responsable, il peut réaliser les colorations et les permanentes. Attentif à l'accueil, il peut aussi conseiller la clientèle, il participe à la gestion des stocks, à l'organisation et au rangement du salon, ainsi qu'à la tenue du planning de rendez-vous.

LES DÉBOUCHÉS / SUITES DE PARCOURS

Le diplômé exerce en salon ou dans un établissement de soins ou de cure.
Après le CAP, il est possible de poursuivre les études en CAP connexe, en MC (mention complémentaire) en BAC Professionnel. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site du CFAS.

CONDITIONS D'ACCÈS

Sortir d'une classe de 3^{ème} générale de collège, de SEGPA, d'ULIS ou de 3ème technologique.
Une nouvelle session est ouverte à chaque rentrée de septembre.
Nbre de places disponibles : 15 par site
La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Le référent handicap du CFAS étudie, en concertation avec le candidat, les adaptations nécessaires au bon déroulement de la formation.

LES LIEUX

Cette formation est dispensée à Bourges, Chartres et Orléans.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Être capable de réaliser des prestations de coiffure (diagnostic, techniques d'hygiène et de soin, techniques de base de la coiffure [coupe, couleur, forme]) ; d'établir une relation avec la clientèle (accueillir, conseiller...) et participer à l'activité de l'entreprise.

CONTENU DE LA FORMATION

Durée : 2 ans

En centre de formation :

420 heures par année qui peuvent être réduites en fonction du positionnement.

Organisées en modules d'enseignement général :

EG1 : Français - Histoire géographie - Enseignement moral et civique

EG2 : Mathématiques - Sciences physiques et chimiques

EG3 : Education physique et sportive

EG4 : Anglais

et en modules d'enseignement professionnel :

EP1 : Techniques de coiffure

EP2 : Relation clientèle et participation à l'activité de l'entreprise

En entreprise :

En alternance avec les périodes en CFA. Une mise en pratique en lien avec le référentiel de certification.

CONDITIONS D'ADMISSION

Les candidats doivent :

- avoir 16 ans avant le 31 décembre de l'année de début du contrat
- si moins de 16 ans, avoir terminé le cycle collège
- signer un contrat d'apprentissage dans les 3 mois suivant le début de la formation

DISPENSES

Les personnes titulaires d'un autre CAP (niveau 3) ou de tout autre diplôme de niveau supérieur, sont dispensées des épreuves d'enseignement général.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La pédagogie de l'alternance mise en œuvre au CFAS privilégie la mise en commun des expériences et la réflexion à partir du vécu en entreprise. L'enjeu est d'acquérir en centre de formation les savoirs, savoir-faire et savoirs sociaux transposables en entreprise. Les cours sont organisés en groupes à petit effectif, alternant théorie et pratique.

L'enseignement général est dispensé par des éducateurs scolaires spécialisés du CFAS et l'enseignement professionnel par les formateurs du CFA.

La formation est dispensée en présentiel mais des temps en distanciel peuvent être organisés ponctuellement.





Un accompagnement renforcé des apprenti-es est mis en œuvre : évaluation à l'entrée en formation pour une mise en œuvre individualisée des compensations. Accompagnement tutoral en centre de formation et en entreprise. Évaluations régulières de la progression dans les apprentissages et réadaptation éventuelle des compensations.

VALIDATION DE LA FORMATION

La formation est sanctionnée par un Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP), diplôme de niveau 3, délivré par le Ministère de l'Education Nationale, organisme certificateur.

Les épreuves d'examen se déroulent selon les modalités du contrôle en cours de formation (CCF au fil des 2 années), ou en Contrôle Ponctuel (fin de 2ème année), en fonction de votre lieu de formation..

Un dossier de demande d'aménagement d'examen peut être déposé, à la demande des candidats, en début de 1ère année (Tiers temps supplémentaire, aide à la lecture et à l'écriture...) pour les candidats en CCF ou en début de 2ème année pour les candidats en Ponctuel.

FRAIS DE FORMATION

La formation est gratuite pour l'apprenti-e.

Les frais de restauration, hébergement et de premier équipement peuvent faire l'objet d'une prise en charge forfaitaire par l'OPCO dont dépend votre employeur. Pour les frais de déplacements voir modalité sur le site www.yeps.fr.



INSCRIPTION

Sur le site du CFAS dans l'onglet formation/inscription, compléter le formulaire de pré inscription.

Le Responsable de développement territorial du secteur prendra contact avec vous.



CONTACT

Siège administratif du CFAS, un seul n° 02 38 65 09 60
@ : cfas-centre@cfas-centre.fr

CFAS
1876 rue du Général de Gaulle
45160 OLIVET

Siret 489 270 017 000 28
Le CFAS est gérée par l'Association ARDEQAF, loi 1901



Retrouvez tous les résultats sur notre site internet
<http://www.cfascentre.com>



Programme formation Métier de la coiffure V202401 - 1



Ecole Régionale
du Travail Social

Centre de Formation
des Apprentis Spécialisé

Association Régionale pour le Développement des Qualifications et des Actions de Formation

2032 rue du Général de Gaulle - CS 60002 - 45166 OLIVET Cedex - Tél. 02.38.69.17.45
www.erts-olivet.org - www.cfascentre.com